

CONCOURS EXTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL

SESSION 2023

ÉPREUVE DE QUESTIONS À PARTIR DES ÉLÉMENTS D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 27 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous préciserez le numéro de la question et le cas échéant de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Question 1 (6 points)

Comment, par les jeux, lutter contre les stéréotypes de genre ?

Question 2 (4 points)

Quels outils mobiliser pour favoriser la participation citoyenne des enfants et des jeunes ?

Question 3 (4 points)

Quel rôle éducatif peut avoir l'animateur dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ?

Question 4 (6 points)

Comment respecter le droit à la vie privée de l'enfant en accueil collectif de mineurs (ACM) ?

Liste des documents

- Document 1 :** « AGIR pour l'égalité des genres. Vers un engagement incontournable de la communauté éducative. » (extrait) - Livret congressiste - ANDEV - 2022 - 3 pages
- Document 2 :** « Jouer l'égalité ! - L'égalité commence avec les jouets » - Association *Le jeu Pour Tous* - consulté en avril 2023 - 5 pages
- Document 3 :** « Les Conseils d'enfants et de jeunes pour favoriser la participation des jeunes citoyens à Schiltigheim » - *Ville amie des enfants* - UNICEF - 23 mars 2023 - 3 pages
- Document 4 :** « Chantiers de jeunes bénévoles : en route vers l'aventure ! » - *InfoJeunes Pays de la Loire* - 28 novembre 2022 - 2 pages
- Document 5 :** « Qui sont les jeunes des quartiers de la politique de la ville (QPV) ? » - INJEP - mars 2021 - 2 pages
- Document 6 :** « "Il faut faire confiance aux jeunes des quartiers" » - *Lagazette.fr* - 16 février 2022 - 2 pages
- Document 7 :** « La vie privée : un droit pour l'enfant » - Synthèse du rapport (extrait) - *Défenseur des droits* - 2022 - 6 pages
- Document 8 :** « Les recommandations de la Défenseure des droits pour protéger la vie privée des enfants » - *Lagazette.fr* - 21 novembre 2022 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Livret congressiste (extrait)
2022
ANDEV

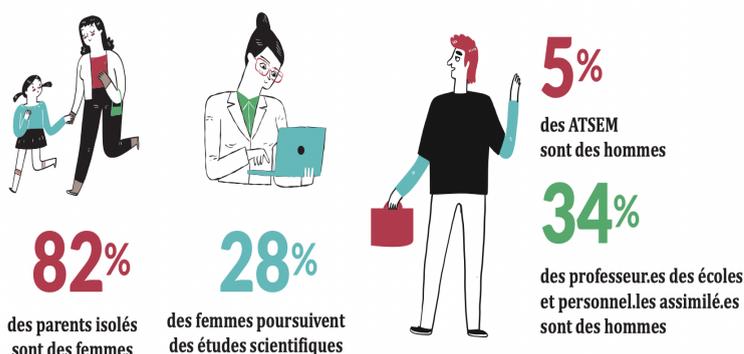
[...]

AGIR pour l'égalité des genres

Vers un engagement incontournable de la communauté éducative

« L'égalité est un besoin vital de l'âme humaine. Elle consiste dans la reconnaissance publique, générale, effective, exprimée réellement par les institutions et les mœurs, que la même quantité de respect et d'égards est due à tout être humain, parce que le respect est dû à l'être humain comme tel et n'a pas de degrés. » (Simone Weil)

“L'égalité des sexes est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance.” (Kofi Annan)



Le genre émane d'une construction sociale qui entérine des rôles et rapports sociaux tout en instaurant des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Il se distingue du sexe en désignant des différences non biologiques entre les femmes et les hommes.

L'identité de genre est un sentiment d'appartenance à un genre qui ne correspond pas forcément au sexe assigné à la naissance et peut sortir du cadre binaire femme/homme.

La réduction des inégalités de genre reste encore en 2022 un enjeu important des politiques publiques éducatives. Les recherches en sciences sociales dévoilent les multiples manières dont les institutions et les acteurs quels qu'ils soient peuvent contribuer à (re)produire, ou à lutter contre les inégalités liées au genre.

Une interrogation légitime et nécessaire

Si ces questions ne sont pas récentes et font l'objet d'études depuis une cinquantaine d'années, l'actualité (violences faites aux femmes, sexisme, harcèlement, réussite scolaire, métiers, ...) démontre l'intérêt de faire de l'égalité entre les genres une priorité aussi au niveau local. Les membres de la communauté éducative, collectivités, enseignant.es, associations et parents, sont nombreux à se saisir du sujet, qui reste sensible et complexe.

Les stéréotypes de genre se mettent en place dès le plus jeune âge et influent sur la manière dont les enfants et les jeunes construisent leur identité et leurs choix. L'égalité est un enjeu majeur, une lutte, une conquête, jamais définitivement assurée et malgré les résultats accomplis, encore inachevée. La permanence de certains enjeux et l'émergence de nouveaux (poids des réseaux sociaux et cyberharcèlement, nouvelles parentalités, identité de genre...) nous invitent à aller toujours plus loin en menant des actions toujours plus volontaristes.

Un cadre réglementaire qui oblige

La problématique de l'égalité fille-garçon à l'école est apparue à l'école dans une circulaire de 1982, peu après la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies en 1979. La France l'a signée en 1983.

La première convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, traitant de l'ensemble de la problématique date de 2000. Elle a été renouvelée très régulièrement (la dernière en date de 2019-2024), déclinée à l'échelle régionale et offre un cadre d'intervention précis.

Une circulaire à destination de l'ensemble des personnels de l'Education nationale pour une meilleure prise en compte des questions relatives au genre à l'école, afin notamment de garantir un meilleur accueil des élèves transgenres, a été publiée en septembre 2021 par le ministère, s'inscrivant dans la dynamique coordonnée par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) et dans le Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020- 2023.

Déclarée grande cause du précédent quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes est indissociable des valeurs de la République.

L'éducation, parce qu'elle a pour mission l'émancipation individuelle et la réussite de chacun, doit mener le Combat des inégalités à la racine. Dans cette perspective, il convient de comprendre comment les acteurs de l'éducation s'en emparent ? Quelles sont les possibilités d'action des acteurs territoriaux ?

Le congrès aura pour objectif de montrer comment les politiques éducatives permettent à chacun.e de s'affranchir des stéréotypes de genre et de promouvoir l'émancipation individuelle et collective.

Eduquer à l'égalité des genres, un enjeu de démocratie, de justice et d'inclusion sociale

L'éducation à l'égalité des genres se situe à la croisée de la plupart des préoccupations en matière d'éducation : inclusion, lutte contre les discriminations. Elle pose de manière vive la question de l'égalité d'accès aux opportunités, de l'égalité des choix et focalise les tensions entre ce qui relève de l'individu et ce qui relève des moyens mis en œuvre par la société pour garantir la justice et l'inclusion sociale.

La promotion de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques en matière d'éducation est de nature à produire des progrès pour chaque individu et pour la société dans son ensemble et sur tous les plans (politique, économique, social, culturel). L'égalité est un droit et également un combat à tous les âges de la vie.

La Petite Enfance et l'Enfance étant les premiers temps qui permettent à l'enfant de construire les différentes facettes de son être, l'éducation à l'égalité des genres doit jouer un rôle positif et non assignateur dans la construction de l'identité de genre de chacun.e.

Plus tard, les politiques tournées vers les Jeunesses doivent également intégrer cette dimension, aux âges où la construction identitaire est prégnante, tant dans la construction de l'identité que de l'identité sexuelle, et à une période où la pression du groupe est particulièrement forte.

L'intégration de l'éducation à l'égalité des genres dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions dans les champs de l'éducation formelle et non formelle requiert de mobiliser des leviers à toutes les étapes de l'action publique, de la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des effets de ces actions et d'éventuels nouveaux besoins.

Identifier les vecteurs de reproduction des stéréotypes

Ce congrès 2022 permettra d'identifier comment les pratiques éducatives peuvent de manière parfois implicite, parfois explicite, constituer des vecteurs de reproduction des stéréotypes de genre.

La réflexion portera également sur les actions à mettre en œuvre pour permettre d'analyser nos actions et nos pratiques, les enjeux auxquels nous sommes confrontés en termes de formation, de recrutement des professionnel.les, d'accompagnement à la parentalité, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

Eduquer à l'égalité requiert la mobilisation de toute la communauté éducative afin d'œuvrer ensemble à la construction d'individus épanouis qui trouveront pleinement leur place dans la société.



[...]

JOUER L'ÉGALITÉ!

L'ÉGALITÉ COMMENCE AVEC LES JOUETS

Envie d'agir pour l'égalité entre les filles et les garçons? Que vous soyez parents ou professionnel-le-s de l'enfance et de la jeunesse, vous trouverez ici quelques conseils pratiques en terme de jeux et jouets ...

Le choix des jeux et jouets

Acheter ou proposer des jouets peut être un véritable casse-tête, voici quelques pistes de réflexion ...

Les couleurs



Gare aux couleurs !!!!! Choisissez des jouets d'imitation (dînette, poussette, ...) aux **couleurs mixtes : blanc, vert, jaune, et même bleu ... en un mot évitez le rose !** Vous enverrez aux enfants le message : "jouet pour tout le monde".

Évitez le piège du marketing, qui veut nous faire acheter toujours plus ... En effet les fabricants ont bien compris que pour gagner plus d'argent, ils avaient intérêt à produire des jouets très sexués ... impossible de "refiler" le vélo rose au petit frère!

Évitez aussi les licences (Hello Kitty , Princesses Disney, Mickey et Minnie, Spiderman, Cars...) championnes toutes catégories des stéréotypes filles garçons qui uniformisent les goûts des filles et des garçons à travers la planète!

Constructions et figurines

Les jeux de construction (Kapla, K'nex, briques de Légo ou Duplo, circuit de billes ...) sont généralement peu genrés. Les figurines, notamment Lego et Playmobils proposent toutefois des univers très stéréotypés : à vous de faire le tri !

Depuis 2012 Lego a par exemple lancé sa gamme de "Lego friends" spécial filles, avec des Lego roses et violets et des personnages de filles passionnées de mode et de pâtisserie ... impossible à recomposer avec des personnages "classiques"!

Or c'est bien ce qui fait la richesse de ces univers recomposables à l'infini. N'hésitez donc pas à **mélanger** les boîtes : les joueurs-euses auront ainsi les matériaux pour fabriquer les personnages de l'histoire qu'ils se racontent!

Les déguisements



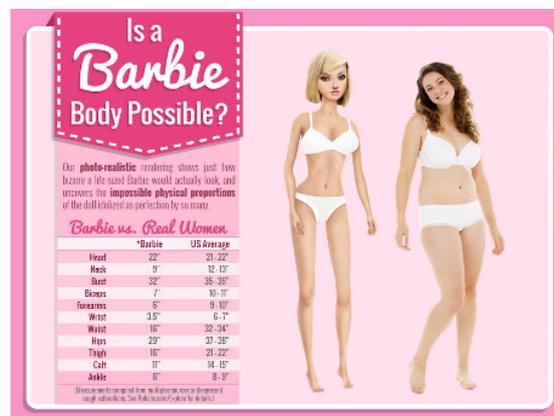
L'offre de déguisement pour les filles est particulièrement réduite : elle se limite souvent aux belles robes à froufrous (robes de princesse, robe de fée, robe de mariée). Autrement dit, la seule proposition d'activité qui leur est offerte est de **se faire belle** ...

Pourquoi ne pas leur proposer aussi des déguisements de **piratesse, de super-héroïne, de docteure ou de policière** ?

Prendre confiance en soi, s'affirmer, peut certainement passer par autre chose que par la beauté ...

Pour les garçons, on peut aussi varier les propositions qui les **enferment dans des rôles violents** : épée, sabre, pistolet, matraque ... et pourquoi pas kit de vétérinaire ou ustensiles de cuisinier???

Pression du marketing, pression du groupe



Infographie réalisée par rehabs.com

Discutez, expliquez pourquoi en tant qu'adulte on n'a pas envie d'acheter certains jouets : armes, 10ème jouet "Reine des neiges" ... cependant gare au radicalisme ! Les enfants ont besoin de se sentir "comme les autres" pour grandir, discuter avec leurs copains. Une Barbie, pourquoi pas mais en l'accompagnant par un discours : *"olala ! j'ai jamais vu une femme avec des jambes aussi longues"* et en proposant d'autres modèles de poupée !

Autre idée : emprunter aux cousin-e-s, copains et copines les jeux qui font tant envie à vos enfants ... ils s'apercevront souvent que le jouet qui les a fait rêver à la **télé** est souvent sans intérêt ! Vous pouvez aussi acheter ces "produits marketing" dans les **brocantes** : vous ne vous ruinez pas et évitez d'enrichir les géants du jouet!

Se faire conseiller



Découvrez, testez les jeux et jouets dans les **ludothèques** : des professionnel-le-s sauront vous faire découvrir la richesse de l'univers des jeux et jouets et vous débusquer les jeux qui feront "jouer" à coup sûr.

Il est vrai que parmi les plus 300 de nouveautés par an (uniquement en jeu de société!!!), il est difficile de s'y retrouver.

Le [site de l'ALF](#) (Association des Ludothèques de France) répertorie les quelques 1200 ludothèques de notre territoire : il y en a sans doute une à côté de chez vous.

Enfin, privilégiez les **petites boutiques**: on y est souvent bien conseillé et l'on peut parfois tester avant d'acheter.

Les jeux de société coopératifs



Connaissez-vous les jeux de société coopératifs ? Leur but est de s'allier et de s'entraider pour gagner plutôt que de s'affronter. On gagne ou on perd donc tous ensemble! Une autre façon d'expérimenter les rapports humains ...

Quelques noms de bons jeux coopératifs : *Im Marchenwald*; *Les fantômes de minuit*; *Hop hop hop* ; *Le petit verger* (photo ci-dessous)...

Un site pour vous aider : <http://www.jeux-cooperatifs.com/>

Jouer avec rien ...

Enfin, pourquoi ne pas fabriquer ses jouets ?

Beaucoup ont sans doute le souvenir de la fête que constitue l'arrivée d'un immense carton d'emballage dans un foyer ! Des heures de jeu en perspective : cabane, voiture, marchande ... Laissez du temps aux enfants pour le jeu spontané !

De même, poupée en laine, doudous en chute de tissus et vieille chaussette, épée en bois, jeux éphémères en forêt ou dans les bois... les enfants auront plaisir à bidouiller et seront fiers d'eux! Si vous avez oublié vos souvenirs d'enfance baba-cool, Internet fourmille de blogs où vous piocherez des idées "DIY".



Une vidéo pour découvrir la très belle initiative de l'association "Jouer pour vivre": [la boîte à jouer écolo](#).
Ou comment permettre aux enfants, filles et garçons, petits et grands, de s'inventer ensemble leurs jeux ...

Les jeux et jouets dans les structures d'accueil de l'enfant

Des stéréotypes ancrés très tôt

Dans notre ludothèque, les jeux et jouets sont à disposition de tous : les déguisements "filles" et "garçons" sont mélangés par exemple. Mais **l'accès pour tous ne veut pas dire usage égal** ! Dès la petite section on voit les garçons occuper davantage les espaces avec les petites voitures et les trains, quand les petites filles jouent davantage avec les poupons ...

Rien de plus normal diront certains. Toutefois c'est un système de valeurs qui se met très tôt en place : "c'est nul c'est pour les filles" disent les garçons / "les garçons ça se bagarrent toujours" disent les filles. Sont intériorisés ici la dévalorisation du féminin et la banalisation de la violence chez les garçons ... L'éducation à l'égalité doit donc être pensée en terme d'accompagnement au jeu.



Activité bain à la crèche Bourdarias, Saint Ouen

Le rôle de l'adulte

L'adulte a un **rôle incitateur**, pour faire découvrir aux enfants les jouets vers lesquels ils ne vont pas "automatiquement".

Cela passe par l'incitation verbale et pourquoi pas par des **ateliers non mixtes**: pour exemple ces crèches qui mènent des réflexions autour de l'égalité filles-garçons, où un groupe de garçon donne le bain aux bébés pendant que les filles font du bricolage ...

A voir sur ce sujet, les documentaires "*Il, elle, hen*" sur une crèche suédoise et "*Le genre idéal*" réalisé par le personnel de la crèche Bourdarias à Saint-Ouen.

Donner l'exemple

Pour les enfants, jouer à la dînette, au bébé, au "papa et à la maman" c'est imiter ce qu'ils perçoivent du monde des adultes, de leurs activités, de leurs relations ...

Quels **modèles** leur donne-t-on en terme de **répartition des tâches**? Commençons par nous observer, parents, enseignants, animateurs ... Essayons de temps en temps de changer nos habitudes pour prouver que les rôles ne sont pas figés !

... et penser autrement les temps de jeu

Dans un centre de loisirs à Saint Gratien (Val d'Oise), l'équipe d'animation fait le constat que les animateurs proposent essentiellement des activités physiques, d'extérieur (foot ...) alors que les animatrices restent à l'intérieur pour des activités plus manuelles ... les garçons d'un côté, les filles de l'autre ...

Pourquoi ne pas aller plus loin que simplement "inverser les rôles" : et si chacun repensait ses propositions d'activités en terme de "vivre ensemble" ? Quels jeux proposer pour jouer ensemble, filles et garçons?

Association **Le jeu Pour Tous**,
20 place des Toulouse,
95000 CERGY
Tel: 09.84.13.08.57
07.61.78.13.08
Mail: lejeupourtous@free.fr



 **île de France**





23 mars 2023

Les Conseils d'enfants et de jeunes pour favoriser la participation des jeunes citoyens à Schiltigheim

Ville : Schiltigheim

Département : Bas-Rhin (67)

VAE depuis le mandat : 2002 – 2008

Service(s) gestionnaire(s) du projet : Service Enfance Jeunesse

Contact : mjcs@ville-schiltigheim.fr

33 780 habitants

8 944 Enfants et jeunes

Origines du projet

La ville de Schiltigheim a mis en place un Conseil Municipal des Enfants (CME) en 1979 et un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) en 1989. Elle fut la première ville à pérenniser ces dispositifs de participation. Cela fait donc plus de 40 ans que la Ville est engagée en faveur de la participation citoyenne des enfants et des jeunes. Ces conseils représentent un espace privilégié dédié aux plus jeunes citoyens pour exprimer leurs idées et leurs opinions. Ainsi, ces conseils représentent une vraie opportunité pour les plus jeunes de participer à la vie citoyenne de leur cité. L'expérience de la Ville de Schiltigheim a rayonné dans toute la France et continue de rayonner sur tout le territoire

Objectifs visés :

- Offrir un espace d'expression aux enfants et aux jeunes
- Encourager leur participation active à la vie de leur ville
- Valoriser et accompagner les initiatives des enfants et des jeunes
- Reconnaître leur capacité à débattre et agir sur les sujets qui les concernent

Présentation de la bonne pratique

Le CME est composé de 39 conseillers enfants en classes de CE2 et CM1 organisés en commissions thématiques. Le CMJ est actuellement composé de 45 collégiens volontaires se retrouvant en groupes projets. Initialement, les jeunes du CMJ étaient élus sur la base d'une candidature. Cependant, au fil des années les modalités d'élection ne convenaient plus aux jeunes et seule une dizaine rejoignait le CMJ. La Ville a donc décidé, en 2021, d'innover en ouvrant le conseil à tous les jeunes volontaires de 11 à 15 ans de Schiltigheim. Le nombre des élus est donc amené à changer sur toute la période du mandat. Ce nouveau format a donc été mis en œuvre en 2021 avec succès, lors du renouvellement du CMJ.

Ces deux conseils se réunissent 2 à 3 fois par mois avec des coordinatrices à la Maison du jeune citoyen. Les élus portent chaque étape de leurs projets : de l'émergence de l'idée jusqu'à la concrétisation du projet. Durant leur mandat, ces deux conseils sont amenés à collaborer avec les autres services municipaux et les élus adultes du conseil municipal ou d'autres professionnels, en fonction des projets.

Le principal enjeu est donc de continuer à promouvoir ces deux instances tout en assurant un suivi rigoureux.

84 Jeunes et enfants parties prenants

12 750 € Budget

2 Adultes mobilisés

Recommandation concernée

Participation et expression de tous

Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et les jeunes afin de les associer aux projets de ville



Publics cibles :

- 6 à 11 ans
- 12 à 14 ans



La méthodologie employée par la collectivité pour mettre en œuvre son action

Le rôle du service Enfance et Jeunesse est d'accompagner au mieux les membres de ces deux instances afin : d'établir une passerelle avec les établissements scolaires et de leur transmettre tous les outils pour leur prise de décision et l'élaboration de leurs projets. Pour cela, il mobilise une coordinatrice pour chaque conseil qui est chargée du suivi et de l'encadrement des actions des CME et CMJ.

Ces coordinatrices s'assurent du bon déroulé des réunions et de l'avancement des projets. Elles n'interviennent pas sur le fond des idées et des actions qui sont, elles, portées directement par les élus enfants et les élus jeunes. Toute la communication autour des élections du CME est pilotée par le service.

Des supports visuels sont diffusés sur les réseaux sociaux et dans les différentes structures de la Ville pour encourager les enfants à se présenter aux élections et pour leur donner la possibilité de s'exprimer en votant pour le candidat qu'ils préfèrent. De la même manière, le service organise la communication autour des différents projets des commissions. En 2021, le CME et le CMJ se sont d'ailleurs dotés d'un tout nouvel outil numérique, le Padlet, qui permet de tenir informés tous les jeunes citoyens de Schiltigheim sur l'avancée des projets et de leur permettre de s'exprimer dans une rubrique « A toi la parole ».

Les outils et/ou infos clés conseillés pour mettre en œuvre ou reproduire cette bonne pratique

- Développer une culture de la participation cohérente sur le territoire
- Mettre en œuvre des formations et des actions sensibilisations régulières des professionnels et élus (ANACEJ, Unicef – VAE)
- Adapter le fonctionnement de ces instances aux rythmes des enfants et des jeunes



Chantiers de jeunes bénévoles : en route vers l'aventure !

Mis à jour le 28/11/2022



Conjuguant valeurs humanistes, rencontres entre les cultures et missions au service de l'intérêt général, les chantiers de jeunes bénévoles en France ou à l'étranger sont des expériences collectives uniques.

Avant tout : un engagement individuel... puis collectif

S'inscrire pour participer à un **chantier de jeunes** est une démarche **volontaire**. Comme vous participerez à hauteur de 6h par jour, il est important de le choisir en lien avec vos envies et éventuellement avec vos projets futurs (études, travail, ...).

Le chantier dure environ 2 à 3 semaines, **en France ou à l'étranger**, avec d'autres jeunes, souvent de nationalités étrangères. La dimension sociale et humaine est omniprésente : avec les bénévoles, les encadrants et animateurs du chantier, mais aussi la population locale. Un **chantier de jeunes bénévoles**, c'est donc avant tout une **rencontre interculturelle**, même pour ceux qui se déroulent en France.

Les missions du chantier peuvent être dans des **domaines variés** : sauvegarde et promotion du patrimoine ou de l'environnement, restauration de bâtiments, organisation d'un festival, ... L'objectif étant de réaliser ensemble un projet utile à la collectivité.

Attention, un chantier bénévole n'est pas une mission humanitaire, ni un séjour en centre de vacances, ni un séjour linguistique, ni un job d'été.

Quel est le fonctionnement des chantiers de jeunes bénévoles ?

Tout jeune à partir de **14 ans** peut participer à un chantier bénévole en France, et à partir de **16 ans** dans quelques pays d'Europe. Mais de nombreux chantiers sont uniquement ouverts à partir de **18 ans**.

S'il n'est pas nécessaire d'avoir une formation, votre **motivation et ouverture d'esprit** seront des éléments clés de la réussite du chantier. Sur place, des organisateurs accueillent et « forment » les nouveaux arrivants (objectifs du chantier, outils, intendance et participation aux tâches liées à la vie en collectivité,...). La langue commune sur les chantiers est **l'anglais**, mais sa maîtrise n'est pas obligatoire.

La majorité des chantiers se déroule en **Juillet et Août** et dure généralement de 2 à 3 semaines (certains chantiers plus longs peuvent durer jusqu'à 3 mois). Il arrive que certains organismes et associations en proposent durant l'année, les week-ends et petites vacances scolaires. La durée hebdomadaire de travail varie entre **20 et 30 heures** par semaine pour les mineurs et entre 30 et 35 heures pour les majeurs.

S'agissant de bénévolat, les participants ne sont pas rémunérés. Une participation financière peut être demandée pour couvrir l'adhésion à l'association, la pension complète et l'assurance. Autonomie oblige, vous devez organiser et financer vous-même votre voyage jusqu'au site du chantier.

Certaines collectivités (villes, départements,...) fournissent des aides à la mobilité. Renseignez-vous directement auprès d'elles. Certains chantiers acceptent également les bons des Caisses d'Allocations Familiales pour les mineurs.

Comment participer à un chantier de jeunes bénévoles ?

En France, la plupart des associations organisatrices de chantiers sont regroupées au sein du réseau Cotravail. Pour des **chantiers de jeunes bénévoles à l'étranger**, renseignez-vous avant de partir sur les conditions d'accueil, le contenu du projet et de la mission, la couverture sociale,... mais aussi sur la situation du pays.

Des aides pour participer à un chantier de jeunes bénévoles ?

Vous pouvez bénéficier d'aides financières dans le cadre de votre inscription à un chantier de *Jeunes Bénévoles*. Vous pouvez contacter votre CAF ou consulter ci-dessous notre rubrique dispositifs. À titre d'exemple, sachez que grâce à votre e-pass culture-sport de la Région Pays de la Loire vous disposez d'une réduction de 60 euros lors de votre inscription à un chantier de jeunes bénévoles.

Qui sont les jeunes des quartiers de la politique de la ville (QPV) ?

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) regroupent 5,4 millions d'habitants dont 40 % ont moins de 25 ans¹. La population des QPV est donc une population jeune, plus jeune que dans le reste de la France métropolitaine, où les moins de 25 ans représentent 29 %. Davantage touchés par les inégalités scolaires et par le chômage, les jeunes des QPV restent défiants par rapport aux politiques et aux institutions qui les considèrent plus comme un problème que comme une ressource possible.

Une très grande confusion règne autour de la question de la jeunesse des quartiers populaires. Celle-ci est trop souvent encore confondue avec des groupes de jeunes en extrême difficulté et en rupture avec la société, le plus communément désignés sous les termes génériques de « jeunes des cités » ou « jeunes de banlieue », qui ne représentent pourtant qu'une minorité. Il ne faut pas confondre « jeunes de la cité » et jeunes des quartiers populaires : tous les jeunes des quartiers populaires ne sont pas nécessairement en rupture, voire en difficulté (Sauvadet, 2006). Tous les quartiers populaires ne sont pas nécessairement en difficulté et toutes les banlieues ne sont pas populaires.

CONCENTRATION DE DIFFÉRENTES FORMES DE PRÉCARITÉ

Les jeunes âgés de 15 à 29 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers environnants. Un grand nombre d'entre eux connaissent des difficultés familiales et sociales, entraînant des parcours scolaires chaotiques et un manque de repères. 22 % ont un niveau inférieur au CAP ou au BEP, contre 19 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les personnes ni en emploi, ni en étude, ni en formation, les « NEET », représentent 260 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans des QPV, soit un poids deux fois et demi supérieur à celui des jeunes NEET des autres quartiers des unités urbaines englobantes (27,5 %, contre 11,4 %) [ONPV, 2019].

Par ailleurs, 38,9 % des jeunes de 15 à 29 ans vivant en QPV sont nés à l'étranger contre 21,2 % dans les villes englobantes. Ils vivent également plus souvent dans des ménages de grande taille (constitués de cinq personnes et plus, + 6 points) et/ou des familles monoparentales (+ 7 points). Le modèle d'habitat en quartiers prioritaires de la politique de la ville est le logement HLM : 74 % des ménages y vivent contre 16 % dans les autres quartiers. Enfin ces logements sont surpeuplés et plus vétustes que ceux des quartiers environnants (ONPV, 2018).

encadré

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Depuis 2015, une nouvelle géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville est en vigueur, recentrée sur les zones considérées comme les plus en difficulté, en tenant principalement compte de la faiblesse des revenus des habitants.

En France métropolitaine, 1 300 quartiers sont ainsi répertoriés sous le nom de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui regroupent 7,5 % de la population.

Ces quartiers sont situés en grande majorité dans les grands pôles urbains. En effet, 58 % des habitants des QPV vivent dans les régions Île-de-France, les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Renaud, Sémécurbe, 2016). Le taux de pauvreté, qui correspond à un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, atteint 42 % dans les quartiers de la politique de la ville contre 16 % dans les villes auxquelles ils appartiennent. Ces quartiers ne concentrent cependant pas l'ensemble de la pauvreté, puisque d'après l'Observatoire des inégalités, en 2018, les trois quarts des Français pauvres vivent hors de ces zones (*ibid.*). Néanmoins, ils abritent une jeunesse en grande partie éloignée du confort et des capacités de consommation des adolescentes et adolescents de classe moyenne ou supérieure, puisque plus de la moitié des jeunes de moins de 18 ans des quartiers QPV vivent sous le seuil de pauvreté. .

1. Ministère de la cohésion sociale des territoires, 2019

DES JEUNES MOINS DIPLÔMÉS ET EN FILIÈRE COURTE

Près du quart des élèves habitant dans les QPV entrant au collège sont en retard scolaire soit 10 points de plus que ceux des autres quartiers. Ainsi, le taux de réussite au brevet n'atteint que 80 % dans les collèges publics situés à moins de 300 mètres des quartiers prioritaires, contre 87,4 % dans les établissements plus éloignés. Les jeunes de moins de 25 ans sont également moins diplômés puisque 22 % ont au plus un CAP ou un BEP, contre 19 % des jeunes des quartiers non QPV dans la même unité urbaine (ONPV, 2019).

Les élèves issus des collèges relevant de la politique de la ville appartiennent plus souvent à des milieux modestes et se retrouvent, par la suite, plus souvent dans une filière professionnelle au lycée. Les élèves issus de catégories sociales défavorisées, et notamment ceux dont les parents ont un faible niveau d'études, suivent moins souvent un parcours scolaire linéaire : accès moins fréquent en seconde générale et technologique et orientation subie en voie professionnelle.

Deux ans après leur sortie du collège qu'ils soient du secteur public ou privé, 24,3 % des collégiens des établissements proches d'un quartier prioritaire s'orientent vers une première professionnelle ou une première année de CAP, contre 17,1 % de ceux ayant fréquenté un collège plus éloigné. Enfin, les élèves issus d'établissements proches de quartiers prioritaires s'orientent aussi plus souvent vers des filières technologiques que ceux issus de collèges plus éloignés (17,1 %, contre 14,7 %) mais dans des proportions plus faibles que pour les filières professionnelles (ONPV, 2019).

DES INÉGALITÉS FACE À L'EMPLOI

Les 15-29 ans subissent deux fois plus le chômage que ceux des quartiers environnants, notamment en raison de leur faible niveau de qualification.

Selon l'enquête emploi en continu de l'INSEE, en 2018 15,5 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans en QPV sont chômeurs contre 8,2 % dans les quartiers environnants (ONPV, 2019). Ce chiffre a connu des fluctuations depuis 2014 (voir le graphique ci-dessous) en rapport notamment avec les politiques publiques spécifiques en direction de ces jeunes.

Par exemple, le ralentissement sensible du nombre des bénéficiaires des contrats aidés, localisés dans les QPV – 37 900 en 2017 contre 58 400 en 2016 –, a sans doute participé à une augmentation du taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans qui est passé de 15,6 % en 2016 à 16,4 % en 2017. Ce chiffre baisse en 2018 pour revenir à 15,5 % grâce à d'autres dispositifs mis en place (dont l'apprentissage, le parrainage) (Ministère de la cohésion des territoires, 2019).

Effectivement, si la situation reste difficile, le taux d'emploi s'y est amélioré entre 2014 et 2018. L'évolution sur 4 ans montre une diminution du chômage et de l'inactivité des jeunes des QPV. Ainsi, en 2018, le taux d'emploi atteint 31,5 % contre 29,5 % en 2017. Par ailleurs la part des NEET en QPV baisse également, il passe de 29,5% en 2017 à 27,5 en 2018 (ONPV, 2019), sans doute notamment grâce au déploiement du plan d'investissement des compétences (PIC) qui a vocation à faire bénéficier de parcours de formation 150 000 jeunes des QPV sans qualification d'ici 2022, ou au dispositif de la garantie jeunes.

2. Voir la fiche « Les contrats aidés dans les quartiers prioritaires », Rapport ONPV 2017 et 2018.

graphique

Situation des jeunes par rapport à l'emploi entre 2014 et 2018 selon le lieu de résidence (en %)



Source : enquêtes Emploi en continu de l'INSEE. Calculs : CGET-ONPV (Rapport ONPV 2019, p. 283).

Champ : jeunes de 15 à 29 ans vivant dans les quartiers prioritaires métropolitains ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Note de lecture : en 2018, 31,5 % des jeunes âgés de moins de 30 ans des quartiers prioritaires sont en emploi, 15,4 % sont chômeurs, 35 % sont en études ou formation, 18 % dans une autre situation.

Toutes ces données indiquent combien les QPV concentrent de difficultés liées à la pauvreté, à un manque de formation et à un fort taux de chômage. Les différentes politiques publiques engagées sur ces territoires, notamment en direction des jeunes, enregistrent quelques progressions mais qui restent fragiles.

Chantal Dahan, chargée d'études et de recherche, INJEP

POUR ALLER PLUS LOIN

- Couppié T., Vignale M., 2020, « Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? », *Céreq BREF*, n° 391 [len ligne](#).
- *Diversité*, 2019, n° 194, Dossier « Portraits de jeunesse », janvier-avril.
- Kauffmann P., 2018, « Les jeunes des quartiers prioritaires accèdent-ils davantage aux contrats aidés et à l'alternance ? », *DARES analyses*, n° 055 [len ligne](#).
- Marlière E., 2019, *Banlieues sous tensions, insurrections ouvrières, révoltes urbaines, nouvelles radicalités*, Paris, L'Harmattan.
- Ministère de la cohésion des territoires, 2019, « Emploi et développement économique au bénéfice des habitants des quartiers » [len ligne](#).
- ONPV, 2019, *Bien vivre dans les quartiers prioritaires. Rapport annuel 2019*, ANCT/ONPV [len ligne](#).
- ONPV, 2018, *Rapport annuel. Tome 1 : Étude sur l'emploi et le développement économique* [len ligne](#). *Tome 2 : Fiches thématiques*, ONPV [len ligne](#).
- Renaud A., Sémécurbe F., 2016, « Les habitants des quartiers de la politique de la ville », *INSEE Première*, n° 1593 [len ligne](#).
- Sauvadet T., 2006, « Les jeunes "de la cité" : comment forment-ils un groupe ? Une analyse comparative entre trois terrains », *Socio-logos*, n° 1 [len ligne](#).

CITOYENNETÉ

« Il faut faire confiance aux jeunes des quartiers »

Véronique Vigne-Lepage | Actu expert Education et Vie scolaire | Actu Santé Social | France | Publié le 15/02/2022 | Mis à jour le 16/02/2022

Joëlle Bordet, directrice de recherche émérite au Centre scientifique et technique du bâtiment, vient de publier, avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), les résultats d'une recherche-intervention qui fait presque figure de projet politique : « Ecouter les jeunes des quartiers populaires pour les accueillir dans la démocratie ». Entretien.

Après les attentats islamistes qui ont meurtri la France, des débats publics tendus sur le thème du « séparatisme », puis une crise sanitaire renforçant les inégalités territoriales et, aujourd'hui, un contexte électoral marqué par des prises de position radicales, le titre de la recherche-intervention dont Joëlle Bordet vient de publier les résultats avec l'ANCT fait presque figure de projet politique : « Ecouter les jeunes des quartiers populaires pour les accueillir dans la démocratie ».

La psychosociologue a lancé ce travail de recherche collaborative après avoir été sollicitée, en 2014, par les acteurs (notamment l'imam) de la Meinau, à Strasbourg, dont de jeunes habitants venaient de rejoindre Daech, puis par d'autres villes confrontées à la radicalisation comme à la stigmatisation. Financé par les contrats de ville de ces communes, celui-ci a reçu le soutien de l'ANCT, qui diffuse ce document avec un guide pratique devant permettre à toute ville (prioritairement dans le contexte des cités éducatives) de mettre en place les « ateliers de la pensée critique » expérimentés dans ce cadre. Les acteurs d'une dizaine de sites sont déjà en train de s'engager en ce sens.

Ces « espaces pédagogiques » sont inspirés, explique Joëlle Bordet, de l'éducation populaire – dont elle est militante active –, des travaux de psychanalystes de l'adolescence, comme ceux de Philippe Gutton, et de ceux de la philosophe et politologue Hannah Arendt. Un fondement qui induit que les professionnels impliqués acceptent qu'écouter les jeunes fasse évoluer leurs propres représentations. L'enjeu : la démocratie.

Dans quelle quête identitaire les jeunes des quartiers populaires sont-ils aujourd'hui ?

Je me méfie du terme « identité », car il est utilisé dans le champ médiatique et politique avec une approche qui enferme. Je préfère identifier les modes d'affirmation et de présentation au monde de ces jeunes. Dans ce processus, l'un des grands changements est le territoire virtuel. Sur les réseaux sociaux, ils prennent au pied de la lettre ce que disent des tiers qu'ils ne connaissent pas, sans donner du temps au temps. Le risque est alors que les jeunes mettent en scène la stigmatisation qu'ils vivent, car c'est une façon d'exister.

« Etre musulman » doit être lu à la fois comme un désir d'affirmation et comme une façon d'exister au monde. Pourquoi veut-on les mettre dans un trouble identitaire ? Quant à « être Français », les jeunes des quartiers populaires urbains issus de l'immigration le sont généralement et en ont bien conscience, puisque cela représente un droit et une sécurité. Ce qui ne veut pas dire qu'ils se sentent totalement légitimes, dans un contexte de stigmatisation, de discours sur un « grand remplacement »... Il faut se mettre à leur place pour le comprendre.

Les politiques ont trop joué la défiance à la suite des attentats, alors qu'il aurait fallu rassurer les familles. La justice et l'action antiterroriste sont indispensables, mais, si l'on veut garder une alliance éducative, il faut faire confiance. Aujourd'hui, lors d'ateliers, des gamines viennent me demander si elles doivent changer de prénom. Une application a même été créée pour cela !

Votre étude révèle des jeunes angoissés, voire dans un repli accru du fait du Covid. Est-il urgent d'investir le champ de la « réassurance » que vous dites s'ouvrir ?

Les jeunes, mais aussi leurs familles, sont tétanisés d'angoisse. Face au risque accru de chômage, on le serait aussi à leur place. Ceux que j'ai interrogés, qui sont encore dans des processus d'autonomisation, ont souvent peur de « mal tourner ». Mais cette crise a conduit nombre d'entre eux à renoncer à des parcours professionnalisants pour devenir chauffeur au statut précaire, par exemple, car leur famille en avait besoin.

Actuellement, un travail de réassurance est utile pour toute la société, mais d'autant plus dans ces situations. Il consiste à agir sur le collectif et à le valoriser. C'est ce que l'on aurait dû davantage faire pour tout ce qui a eu lieu de positif pendant les confinements, en termes de culture, de solidarité alimentaire... En réassurant adultes et institutions, on réassure les jeunes.

Les professionnels de la jeunesse ont-ils besoin, eux aussi, d'être outillés ?

Oui, les ateliers de la pensée critique les aident à faire face à ce qui les sidère ou les place en position miroir : comme lorsqu'un jeune que vous connaissez depuis vingt ans vous annonce qu'il ne vous serre plus la main parce que vous êtes une femme, ou lorsque vous êtes vous-même fouillé par la police. Pour renforcer leur capacité de pensée et celle des jeunes, nous utilisons, notamment, la controverse. Contrairement au débat, son but n'est pas qu'il y ait un gagnant, mais d'échanger des arguments pour permettre une décision collective.

Nous partons de situations faisant appel au respect, à la loyauté ou à la justice, les valeurs par lesquelles les jeunes ont tendance à définir leur rapport au monde. Par exemple : « Vous entendez du bruit au-dessus de chez vous ; montez-vous ou pas ? » Les animateurs et éducateurs prennent ainsi un temps pour comprendre ce que les adolescents ont dans la tête, au lieu d'être, comme souvent, dans l'activité, l'activisme, voire la prestation de service.

Pourquoi faites-vous le pari que cela peut être profitable à la démocratie ?

Se poser ainsi pour penser est de plus en plus nécessaire. C'est une façon de réfléchir au politique, car cela donne des idées, de la confiance, cela crée du collectif. En somme, cela redonne du pouvoir. Pour les jeunes, être écouté, sans jugement, est très important. Pour construire les ateliers, je me suis appuyée sur l'éthique de la responsabilité développée par Hannah Arendt : il s'agissait de conférer une responsabilité à la parole des jeunes. Ainsi, à l'issue d'une controverse, l'un d'eux s'est dit heureux d'avoir « fait l'avocat ». Or, quand on commence à penser, à faire des associations d'idées, etc., on ne le fait pas seulement lorsqu'on est convoqué pour cela. Les ateliers sont formels, mais ils ouvrent à d'autres situations de pensée.

Alors, oui, je fais le pari que cela peut maintenir les forces vives de la démocratie. Dans les quartiers populaires, la stigmatisation, la pauvreté, l'illégalité sont des facteurs de fragilité qui peuvent empêcher l'accès à ces capacités de pensée et à ces possibilités d'être démocrate. Mais, dans le même temps, les communautés de vie y sont extrêmement porteuses de démocratie : les conseils locaux des jeunes, les collectifs de solidarité, de lutte contre les inégalités... sont bien plus alertes, inventifs, que dans les classes moyennes. On le leur demande d'ailleurs beaucoup plus et on se prive trop de travailler, dans toutes les fonctions d'éducation (sport, culture...), avec l'ensemble des jeunes.

[...]

ÉDITORIAL

“ SANS INTIMITÉ, SANS ESPACE PERSONNEL PRÉSERVÉ DU REGARD D'AUTRUI, IL N'Y A PAS DE VIE PRIVÉE. ”

« *Ne pas toucher mon corps si je ne suis pas d'accord* », « *ne pas fouiller dans mes affaires* », « *ne pas entrer sans toquer à ma porte* »... Quand on interroge les enfants sur leur conception de la vie privée, on s'aperçoit aisément de l'importance de leurs questionnements, de la demande de protection de leur espace d'intimité, de leur volonté de préserver leurs secrets. A travers les interdits qu'ils énoncent, ils dénoncent finalement des atteintes à leur vie privée.

Cette intuition est juste, puisque c'est également une approche par la négative que retient la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) pour reconnaître, dans son article 16, le droit au respect de la vie privée : « *Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur ou à sa réputation* ».

Ces formulations sont riches d'enseignements et traduisent la difficulté à définir positivement ce qu'est la vie privée et surtout, ce que la respecter impose de faire plutôt que de ne pas faire.

Difficile à saisir, la vie privée est néanmoins identifiée comme un élément à préserver et à protéger. Sans intimité, sans espace personnel préservé du regard d'autrui, il n'y a pas de vie privée. Toutefois, pour les enfants, le droit au respect de la vie privée n'a rien d'une évidence.

La préservation de la vie privée et de l'intimité des enfants repose sur des conditions concrètes, portant aussi bien sur son environnement que sur son entourage. Certaines peuvent sembler anecdotiques ou accessoires, mais aucune ne l'est. La possibilité de verrouiller la porte des toilettes, des douches ou d'un vestiaire, par exemple, est une condition de la préservation de l'intimité corporelle de l'enfant au quotidien.

Plus largement, le respect de la vie privée de l'enfant est tributaire de ses conditions de vie dans leur globalité, et notamment de ses conditions de logement. Comment un enfant peut-il avoir une vie privée s'il ne peut jamais se retirer dans un lieu préservé, soustrait du regard des autres ? Et, *a fortiori*, comment cela serait-il possible si sa famille elle-même ne dispose pas d'un tel espace ?

Au-delà du logement, l'existence réelle d'une vie privée n'est possible que si un certain nombre des droits de l'enfant sont effectifs, que ce soit le « *droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec les deux parents* », le droit à la préservation de son identité, ou encore le « *droit de connaître ses parents* » (articles 9.3, 8 et 7.1 de la CIDE). Inversement, les atteintes à la vie privée d'un enfant surviennent souvent lorsque d'autres droits sont bafoués. Ainsi, lorsqu'un enfant n'est pas entendu à propos d'une décision le concernant, c'est non seulement son droit à la participation qui est bafoué, mais aussi, potentiellement, le respect de sa vie privée.

Il existe en particulier un droit avec lequel le droit au respect de la vie privée entretient un lien indissociable : le droit d'être protégé contre toute forme de violences. Et en particulier des violences qui peuvent s'exercer dans la sphère intime – notamment les violences sexuelles – car elles portent atteinte à chacun de ces deux droits. Cette double atteinte est d'autant plus appuyée que, dans ces situations de violences, le secret est souvent imposé à l'enfant au nom de la préservation de l'intimité – alors que précisément, cette intimité a été bafouée.

Face à la violence, la tentation peut être grande, pour en prémunir l'enfant, de restreindre autant que possible l'espace de sa vie privée, voire de lui retirer toute dimension privée en multipliant les intrusions et les contrôles.



Mais c'est alors ouvrir la porte à d'autres dangers, car faute d'espaces d'intimité, l'enfant n'a pas d'autre choix que d'exposer en public – ou du moins au regard d'autrui – ce qui relève de sa vie privée.

C'est par exemple ce qu'on observe sur les réseaux sociaux : les partages de photos, de vidéos ou d'informations que permettent ces réseaux aboutissent à rendre publiques des composantes intimes de la vie d'enfants ou adolescents, à les soumettre à une tyrannie de l'image, sans que ceux-ci en soient conscients ou en mesurent l'ampleur. Malheureusement, souvent, cette prise de conscience n'intervient que lorsque les conséquences de cette vie privée exposée sur les réseaux sont graves – harcèlement, chantage, exploitation sexuelle.

Internet donne une occasion inédite de développer le partage et la construction de savoirs et de la culture, à condition que son usage par les enfants soit accompagné.

Ces nouveaux défis, notamment liés au numérique, imposent de trouver un équilibre entre la protection des enfants et adolescents et le respect de leur vie privée. Pour y parvenir, au-delà de l'attention à porter à la parole de l'enfant, à son comportement, il est indispensable de soutenir son pouvoir d'agir, de lui donner les outils et les repères

qui lui permettront d'exercer ses droits, de lui offrir des garanties adaptées – comme celle, en matière de numérique, du droit à l'oubli. C'est ce que doivent permettre, notamment, l'éducation à la sexualité et au numérique, mais aussi l'accompagnement dans ses usages des médias et des réseaux sociaux, la sensibilisation à ses droits, etc. La transformation numérique n'est pas qu'une évolution technologique, c'est aussi et surtout une révolution culturelle qui impacte directement le développement des enfants, qui restent éminemment dépendants des interactions sociales pour se construire.

L'objectif, en définitive, peut se résumer ainsi : offrir à l'enfant la protection et l'éducation qui lui permettront de construire une intimité suffisamment solide, résistante, pour établir un rapport au monde ouvert et confiant.

Reconnaître aux enfants leur droit à la vie privée, c'est les considérer comme sujets, sans méconnaître leur statut d'enfant à protéger et à émanciper.

CLAIRE HÉDON

Défenseuse des droits

ÉRIC DELEMAR

Défenseur des enfants

LA VIE PRIVÉE, C'EST QUOI ?

“ CHACUN A DROIT AU RESPECT DE SA VIE PRIVÉE. ”

ARTICLE 9 DU CODE CIVIL

La vie privée est une notion large et évolutive dont les contours se dessinent au gré de l'histoire et des changements de notre société. Ce qui relève de l'intime, ce qui doit être préservé du regard de l'autre, a progressivement été étendu à mesure que la reconnaissance de l'individu en tant que sujet autonome de droit s'est affirmée. La révolution numérique et l'avènement d'internet et des réseaux sociaux, qui transforment nos modes de vie et de communication, bouleversent encore les frontières entre ce qui reste privé et ce qui devient public.

Ce droit au respect de la vie privée, dont la valeur constitutionnelle¹ a été consacrée en tant que composante de la liberté personnelle, a été reconnu sur le plan international dès l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948² dont les dispositions précisent que le respect de la vie privée couvre celui de la famille, du domicile ou de la correspondance, ainsi que les atteintes à l'honneur et à la réputation.

La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales a également consacré le droit au respect de la vie privée en l'associant au droit à la vie familiale, à travers son article 8³.

Si la loi n'a pas défini précisément les contours de ce qui relève de la vie privée, c'est bien parce qu'il s'agit d'une notion « *large, non susceptible de définition exhaustive*⁴ » dont il faut préserver le caractère évolutif.

La vie privée englobe ainsi tout ce qui touche à l'intimité de chacun, ce que l'on ne souhaite pas soumettre aux regards extérieurs, ce qui doit n'appartenir qu'à soi, y compris lorsque l'on est un enfant : vie sentimentale ou sexuelle, état de santé, croyances religieuses ou philosophiques, mais aussi toute donnée à caractère personnel, telle que l'adresse ou le numéro de téléphone.

¹ C. Cons., 18 janvier 1995, n° 94-352 DC.

² Article 12 de la DUDH : « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »

³ CEDH, article 8 : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».

⁴ CEDH, 29 avril 2002, n° 2346/02, Pretty c/ Royaume-Uni.

LES ENFANTS ONT-ILS VRAIMENT UNE VIE PRIVÉE ?

“ NUL ENFANT NE FERA L'OBJET D'IMMIXTIONS ARBITRAIRES OU ILLÉGALES DANS SA VIE PRIVÉE, SA FAMILLE, SON DOMICILE OU SA CORRESPONDANCE, NI D'ATTEINTES ILLÉGALES À SON HONNEUR ET À SA RÉPUTATION. ”

ARTICLE 16, 1. DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

S'agissant des enfants, il est parfois difficile d'envisager l'idée même qu'ils aient également droit à une vie privée et à des espaces d'intimité et de secret, pourtant indispensables à la construction de soi. Trop souvent envisagé comme objet de droit plutôt que sujet autonome de droit, l'enfant est soumis à l'exercice de l'autorité parentale qui peut, pour le protéger et garantir son développement, limiter ses libertés, sans toutefois les annihiler. Ce qui relève de la vie privée d'un enfant est donc nécessairement encadré par cette autorité tenue d'assurer sa sécurité, sa santé, son éducation et tout ce qui contribue à son épanouissement.

Consacrée en droit, la vie privée des enfants ne peut cependant exister qu'en garantissant la protection qui leur est due, tant par les détenteurs de l'autorité parentale que par les pouvoirs publics.

Comment protéger les enfants tout en respectant leurs libertés ?

Quelles sont les limites qui peuvent et doivent être apportées à leur vie privée sans préjudice de leur droit à se construire en tant qu'individu ? Ces questions se posent au quotidien dans la vie de l'enfant et interrogent le rôle et les pratiques de l'ensemble des acteurs qui sont au contact des enfants chaque jour : les parents et la famille d'abord, la communauté éducative, le corps médical, les professionnels de l'enfance et, plus largement, toutes les autorités en charge de leur protection. Cet équilibre à trouver se pose dans le rapport de l'enfant aux autres et au monde qui l'entoure mais également dans son rapport au corps et à l'espace dans lequel il évolue.

Protéger l'enfant tout en le respectant, c'est à cet impératif que doivent répondre la garantie et l'effectivité du droit au respect de la vie privée des enfants.

PARTIE 1

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DE L'ENFANT DANS SON RAPPORT AUX AUTRES ET AU MONDE

Les nombreuses interactions des enfants avec le monde extérieur au quotidien supposent de déterminer les domaines dans lesquels une protection accrue de leur vie privée doit être assurée.

A l'évidence, le développement des usages du numérique – par les enfants ou à leur rencontre – invite à une vigilance particulière. La nouvelle exposition publique, voire médiatique, des enfants les expose, en effet, à de potentielles violences numériques – cyberharcèlement, cybersexisme, haine en ligne, etc. – et conduit à interroger les moyens de protéger leur image et leur réputation et de garantir leur droit à l'oubli. La commercialisation de la vie privée des enfants à travers cette exposition souligne, en outre, la nécessité d'un encadrement tant par le législateur que par les outils de contrôle parental, souvent méconnus et peu utilisés.

Le respect de la vie privée des enfants implique de les protéger de toutes les formes de violences – psychologiques, physiques et sexuelles – qu'ils peuvent subir et, pour mieux le faire, il est essentiel de forger chez eux une conscience de ce qui relève de l'intime. Cette étape passe aussi par un accompagnement dans la vie relationnelle des enfants en respectant leur droit au maintien de leurs relations familiales et des liens d'attachement qu'ils peuvent avoir lorsqu'ils sont suivis en protection de l'enfance ou lorsque ces liens doivent surmonter l'épreuve d'une incarcération, leur droit d'avoir des relations amicales ou amoureuses, ainsi que leur droit au secret de leurs correspondances.

Enfin, la préservation de l'identité des enfants est une composante essentielle de leur vie privée : droit à la reconnaissance de leur état-civil et de leur âge et droit de connaître leurs origines et leur histoire.

PAROLES D'ENFANTS

La vie privée, “ c'est mon histoire, ma famille, mes affaires, mon monde à moi. ”, “ c'est ce que je fais et je pense et que je peux garder pour moi tout seul. ”

“ Mon téléphone, c'est comme un journal intime en fait. Il y a mes discussions, il y a mes photos. ”

“ On dit un truc une fois, c'est sorti de son contexte et puis on peut le retrouver des années après et ça se retourne contre nous. ”

“ On nous a donné un conseil : si on veut poster une vidéo sur laquelle on fait des choses et qu'on est capable de faire la même dans la rue, eh bien on peut la poster, et si ce n'est pas le cas on la poste pas. ”

“ Il y a des affiches partout sur le harcèlement dans le collège mais sinon on n'en parle pas. ”

“ Je ne peux pas fêter mon anniversaire avec mes copains, ni avec mes parents, mais seulement avec les enfants de la maison d'enfants, c'est pas juste. ”

“ La référente ASE elle travaille avec mes parents, mais moi on ne me dit rien, ce n'est pas juste. ”

PARTIE 2

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DE L'ENFANT DANS SON RAPPORT AU CORPS ET À L'ESPACE

Pour exister, avant même d'être protégée, la vie privée des enfants suppose que leur espace de vie soit préservé et qu'il leur permette de se construire en tant qu'individu autonome. « La maison », le lieu dans lequel on vit, est le premier espace de vie privée. Or, les nombreux enfants mal-logés, sans logement ou contraints de vivre dans un cadre de vie collectif, ne disposent pas d'espaces de vie décents et respectueux de leur dignité ni de leur intimité. L'accueil des enfants au sein de structures collectives interroge également les conditions d'adaptation de ces lieux aux besoins des enfants et à leur sécurité.

Offrir des espaces de vie privée permet aussi de respecter le corps des enfants, ce qui n'est pas non plus toujours acquis, notamment pour les plus petits d'entre eux, pour ceux qui sont atteints de maladie ou de handicap, ou pour ceux dont la liberté est restreinte. Au cœur même de son intimité, l'enfant doit voir son corps inconditionnellement protégé. L'information et le recueil du consentement des enfants aux soins qui leur sont prodigués doivent être constamment recherchés selon leurs capacités de discernement. En matière de santé, ce qui est privé revêt une importance particulière et les enfants ont aussi droit au secret des soins.

Pour mieux sensibiliser les enfants et les jeunes au respect de leur corps et de celui des autres, l'accompagnement et l'éducation à la santé et la sexualité semblent essentiels. Permettre à l'enfant de s'épanouir tout au long de son développement, c'est aussi respecter son apparence physique, son identité et ses choix.

PAROLES D'ENFANTS

“ Je voudrais un endroit pour m'isoler quand je veux être seule. ”

“ Les chambres, c'est un endroit qui nous appartient. Et normalement, c'est un endroit où on se sent bien. C'est un endroit des secrets. ”

“ Tu n'as pas forcément envie que ça se sache que tu vis à l'hôtel. ”

“ Il y a des gens ils t'invitent chez eux. Moi je ne peux pas le faire. ”

“ J'aimerais inviter ma copine à la maison d'enfants, et en même temps j'ai honte. ”

“ On a le droit d'avoir une porte aux toilettes. ”

[...]

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les recommandations de la Défenseure des droits pour protéger la vie privée des enfants

Malika Butzbach | A la Une Education et Vie scolaire | A la Une santé social | Actu expert Education et Vie scolaire | Actu expert santé social | France | Publié le 21/11/2022

Dans son rapport annuel, la Défenseure des droits met en lumière le droit à la vie privée des enfants. « Il faut tenir l'équilibre entre la protection de ces enfants et leur droit à la vie privée et leurs libertés. » Claire Hédon évoque plusieurs préconisations concernant l'école et alerte quant à la problématique des sanitaires.



« Il n'est pas toujours facile d'appréhender le sujet de la vie privée des enfants », reconnaît Claire Hédon lors de la présentation du rapport annuel de l'institution, le 17 novembre. « Il faut tenir l'équilibre entre la protection de ces enfants et leur droit à la vie privée et leurs libertés. » La question se pose pour les parents, les enseignants et plus largement pour l'ensemble des acteurs publics.

L'article 16 de la Convention des droits de l'enfant prévoit que « Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation ». Si la notion de vie privée est volontairement large et évolutive, elle englobe notamment l'intimité de chacun, ce que l'on ne souhaite pas soumettre aux regards extérieurs (vie sentimentale, état de santé, croyance religieuse...) mais aussi toutes données à caractère personnel (adresse ou numéro de téléphone).

« Les toilettes sont souvent perçues comme des zones de non-droits »

Les 1 100 enfants interrogés, ainsi que de nombreux professionnels en lien avec eux, évoquent tous les espaces collectifs, d'où l'importance de l'école, et notamment les sanitaires. « On a le droit d'avoir une porte aux toilettes », témoigne un des jeunes interrogés.

« Les toilettes sont souvent perçues comme des zones de non-droits où il peut y avoir des scènes de harcèlement. On a vu des établissements où des surveillants, un homme et une femme selon les toilettes, géraient les flux d'entrée. Cela est une bonne idée », indique Eric Delamar, Défenseur des enfants.

Beaucoup de jeunes mentionnent également la problématique de l'hygiène des toilettes dans les établissements scolaires. « Le nettoyage a un coût, mais pour nous le curseur doit toujours être placé dans l'intérêt de l'enfant. Et cet intérêt ne doit pas être dépassé par des contraintes budgétaires », estime Claire Hédon.

Le Défenseur des enfants évoque également l'organisation des sanitaires, « avec de grands espaces laissés entre le sol et la porte », qui posent question quant à la préservation de l'intime des enfants. « Lors d'un conseil municipal de jeunes où des collégiens échangeaient sur ces questions, une maman est venue me voir. Elle m'a raconté que lorsqu'elle récupérait son enfant de 4 ans à l'école, celui-ci se dépêchait de rentrer à la maison pour aller aux toilettes : il se retenait toute la journée. » On retrouve d'ailleurs cette même problématique avec les douches communes dans les vestiaires de sport, observe Éric Delamar. « Même dans les nouveaux collèges construits avec un souci d'écologie et d'espace, la question des toilettes demeure. Il convient de penser matériellement et humainement ce lieu pour que les enfants s'y sentent en sécurité. »

Impayés de cantine : l'enfant n'est pas un intermédiaire

Si tous les enfants ont droit à la protection de leur vie privée, le rapport évoque une attention particulière pour les plus fragiles, notamment les jeunes en situation de précarité. « Nous avons été saisis par une famille dont l'enfant s'était vu remettre, devant toute sa classe, une feuille mentionnant les retards de paiement à la cantine et son interdiction de s'inscrire au centre aéré. Une forme de stigmatisation violente, raconte la Défenseure des droits. Or, l'enfant n'a pas à servir d'intermédiaire entre les adultes et l'institution. »

Dans son rapport, Claire Hédon recommande aux collectivités locales de « prévoir des modalités de demandes d'impayés de cantines, évitant toute implication ou stigmatisation des enfants, en transmettant les factures de cantine et en engageant un dialogue en vue de leur recouvrement directement avec les parents, et dans le respect des procédures prévues » de ces collectivités.

Une charte d'utilisation de vidéosurveillance

Dans son rapport, la Défenseure des droits alerte sur le développement des dispositifs « contrôle public » des déplacements des élèves au sein des établissements scolaires, en premier lieu la vidéosurveillance. Elle cite les « recommandations de la CNIL concernant l'adoption par les chefs d'établissement de chartes d'utilisation de la vidéosurveillance en impliquant l'ensemble des acteurs concernés, y compris les représentants des parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, dans les réflexions engagées sur l'adaptation du dispositif au respect de la vie privée des enfants ».

Plus largement, de nombreuses recommandations s'adressent au ministère de l'Éducation nationale. Parmi lesquelles, sensibiliser les enfants à leur vie privée et celle des autres en inscrivant des modules obligatoires d'éducation numérique et en garantissant l'effectivité de la loi du 21 avril 2017 prévoyant 3 séances annuelles d'éducation à la sexualité.

« J'ai conscience que l'on demande beaucoup à l'école, reconnaît Claire Hédon. Mais il s'agit de l'endroit où l'on peut former et informer tout le monde. D'autres lieux ressources existent, au niveau local, qui peuvent aussi faire prendre le relais de l'institution, notamment pour l'information des parents. »